



Compte rendu de la réunion en date du vendredi 20 novembre 2015 organisée au siège de la SCC à Aubervilliers.

Etaient présents :

MM. Daniel **Schwartz**, Vice Président de la SCC, Jean-Claude **Metans**, Vice Président de la SCC et Président de la CNEAC, Pierre **Rouillon**, administrateur de la SCC, MM les membres de la CUN "cbg" : Jean-Claude **Bergevin**, Martial **Beyaert**, Michel **Chirat**, Jean-Claude **Delpech**, Michel **Damage**, Yannick **Douaud**, Serge **Gladieux**, Gilbert **Guevel**, Philippe **Maquin**, Jean-Bernard **Moings**, Bernard **Roser**, Patrick **Vandestienne**.

Absents excusés :

MM. Christian **Eymar- Dauphin**, Président de la Société Centrale Canine, membre de droit de la CUN "cbg".

Ordre du jour :

- 1. Communication du Président
- 2. Propositions de nominations des juges des disciplines de la CUN "cbg"
- 3. Examen des CR des réunions des « Groupes Travail » (adressés préalablement à tous les membres de la Commission).
- 4. Examen des dossiers de candidats juges et de juges. Réactualisation du dossier réglementaire pour la demande initiale des candidats à la fonction de juge.
- 5. Nouveau point sur les Championnats, Grands Prix SCC et Championnats internationaux 2016, 2017.
- 6. Récapitulatif des subventions versées en 2016 par la CUNCBG.
- 7. Bilan des licences 2015.
- 8. Point sur les licences 2016 traitées par la SCC depuis le 1^{er} novembre.
- 9. Relations internationales : Mondioring, RCI, Pistage FCI et Obéissance.
- 10. Point sur l'Equipe de France RCI au Championnat du Monde 2015 en Suisse.
- 11. Rappel sur les « coordinateurs de groupe » pour les sélectifs Ring.
- 12. Bilan du Challenge « Inter Unités » de BLOIS 2015 et projets 2016
- 13. Revue CONTACT « électronique ».
- 14. Point sur les réunions des juges 2016 et 2017 par discipline.
- 15. Réorganisation des CUT après dissolution des Fédérations Canines.
- 16. Point sur l'annulation des concours par discipline.
- 17. Date de la prochaine réunion de la Commission.
- 18. Questions diverses.

1- Communication de Monsieur Daniel Schwartz, Président de la CUN 'cbg'.

Nous voici réuni quelques jours après ces terribles événements survenus à PARIS et en région parisienne et je vous remercie vivement pour votre présence...Malgré l'horreur absolue émanant de ces actes la vie doit continuer et nos activités également. Demain, lors des EGU nous demanderons à tous les participants d'avoir une pensée particulière pour toutes les victimes de ces attaques d'une rare violence, victimes au premier degré ou victimes parce des proches auront disparus lors de ces attentats...

Comme dit la vie continue et nous aurons, lors de nos deux réunions consécutives l'occasion non seulement de traiter les points habituels et réglementaires, mais aussi de présenter un bilan de nos activités pour l'année écoulée et je souhaite vous adresser par avance tous mes remerciements pour la qualité des diverses communications que vous avez réalisées pour le livret des « Etats Généraux de l'Utilisation 2015 » qui sera remis à chaque participant...

Nous parlerons bien sûr de ce dossier parfaitement d'actualité à savoir celui de la réalisation de nos licences à la SCC pour 2016 : Un grand merci à ceux qui ont participé à ce projet qui a demandé de nombreuses réunions préparatoires avec les diverses Commissions sur le principe initial d'une licence d'utilisation SCC mais sachez que le projet CUNCBG lui-même, avec comme « chef d'orchestre » Jean Claude DELPECH et la collaboration de Patrick VANDESTIENNE et Pierre ROUILLON, a vu le jour avec seulement deux réunions de préparation et une réunion « test »...Nous ferons donc le bilan des premières semaines de réalisation de ces documents au sein de notre Fédération et je vous ai d'ailleurs envoyé les statistiques des licences délivrés à ce jour...Rappelons également que l'an prochain, la saisie des renouvellements sera plus aisée pour les Clubs et que cette formule « moderne » était bien entendu incontournable...

Puisque nous sommes dans les innovations nous aurons également à évoquer la totale réorganisation de nos « antennes » que sont les CUT avec la disparition annoncée des Fédérations Canines et il sera très important de faire passer un message clair lors de notre réunion de samedi...

Les divers litiges et autres plaintes continuent à bien nous occuper et c'est bientôt une tâche quotidienne, même si heureusement notre Commission n'est pas trop assaillie par ce genre de tracas... Nous aurons quand même à traiter cette question de notre Equipe de France RCI qui n'a pas rempli sa mission de représenter dignement la Cynophilie Française dans un évènement mondial...

Très heureusement nous connaissons des points très positifs au sein des activités qui nous sont dévolues par notre Fédération et la gestion de nos disciplines est une source de grande satisfaction attestée par leur développement régulier et le nombre de licences qui auront été délivrées en 2015...

2. Propositions de nominations des juges des disciplines pratiquées sous couvert de la CUN 'cbg'.

Elève-juge : Etat néant

Ring : Néant
Mondioring : Néant
Campagne : Néant
R.C.I : Néant
Pistage français : Néant
Obéissance : Néant
Recherche utilitaire : Néant
Sauvetage : Néant

Juge Stagiaire : Etat néant

Ring : Néant
Mondioring : Néant
Campagne : Néant
R.C.I : Néant
Pistage français : Néant
Obéissance : Néant
Recherche utilitaire : Néant
Sauvetage : Néant

22. Juge qualifié :

:Extrait règlement des juges - Titre III – Formation des juges d'utilisation – Procédure de nomination – Article 17 le juge stagiaire :

“ le juge stagiaire devra, avant de demander sa qualification, effectuer obligatoirement un secrétariat de ring dans le cadre d'une exposition de conformité au standard d'une des races soumises à la discipline pour laquelle il postule. Justificatif à produire avant toute procédure de nomination.”

Ring: Néant
Mondioring : Néant
Campagne : Néant
R.C.I/FCI : Monsieur Vincent **Solare** (selon art 29 du règlement des juges/2008 – juge originaire du Vénézuéla résidant en France depuis de nombreuses années)
Pistage français : Néant
Recherche utilitaire : Néant
Obéissance : Néant
Sauvetage : Néant

23. Mise à l'honorariat. Etat néant

24. Juges formateurs :

*Au titre de la discipline de l'obéissance : Monsieur Michel **Bock**.*

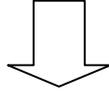
25. Juges sélectionneurs d'hommes assistants .

*Au titre de la discipline du ring : MM Serge **Pépin** et Gilles **Desprez***

26. Retrait de la liste des juges.

Au titre du pistage français, du FCI/RCI et à leur demande: MM. Pierre **Payeur**, Serge **Nicoli** (+ de la partie pistage du Campagne) et Serge **Quartesan**

3. Examen des comptes-rendus de réunions des groupes de travail



Présentation méthodique des comptes-rendus des groupes de travail :

- 3.1. CR Ring
- 3.2. CR Mondioring
- 3.3. CR Campagne
- 3.4. CR RCI/FCI
- 3.5. CR Pistage Français
- 3.6. CR Obéissance
- 3.7. CR Recherche Utilitaire
- 3.8. CR Sauvetage
- 3.9. CR Administrations
- 3.10. CR Formation
- 3.11. CR Working Test (WT)

3.1. Groupe travail " Ring "

Compte-rendu de la réunion du groupe en date du 03 septembre 2015

Membres présents : M. Serge **Gladieux**, responsable du groupe, Mme Françoise **Montenoise-Rouillon**, MM **Moinel** Alain, **Martin** Richard, Jean-Luc **Courteille**, membres.

Absent excusé : Néant.

Ordre du jour

1. Présentation du groupe et répartitions des tâches
2. Objectif du GTR sur la mandature
3. Dossiers juges sélectionneurs
4. Candidatures juges
5. Journée de formation HA
6. Dossiers HA
7. Sélection HA Nationale 2016
8. Sélectifs 2016
9. Grand Prix SCC 2016
10. HA Grand Prix SCC 2016
11. HA Dom Tom 2016
12. Rappel aux juges
13. Documents pour concours
14. Dom Tom
15. Remerciements

1 - Présentation du groupe et répartition des tâches

Au nom du groupe Serge **Gladieux** souhaite la bienvenue à Richard **Martin** et à Jean-Luc **Courteille** pour cette nouvelle mandature.

Serge **Gladieux** sera en charge des Sélectifs et du Grand Prix SCC

Richard **Martin** sera en charge des juges

Jean-Luc **Courteille** sera en charge des HA

Alain **Moinel** sera en charge des rapports de jugement

Françoise **Montenoise-Rouillon** sera en charge du secrétariat et des DOM-TOM

2 – Objectifs sur la mandature :

A la demande de la CUN « **cbg** », soucieux du bien-être animal, à l'instar de la SCC et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le GTR propose qu'en cas de très forte chaleur à la **Finale Ring**, un passage de parcours en 2 fois sera étudié. (Degrés de chaleur à définir). Cette mesure pourra être adoptée aux autres concours de l'année.

Pour la palissade, à la demande de la CUN « **cbg** », la possibilité d'un plan incliné sera étudiée.

Tirage au sort des concurrents lors de la Finale. Le GTR adopte cette proposition.

- le vendredi soir, 3 concurrents seront tirés au sort
- le samedi matin le 1^{er} concurrent qui passera tirera le 4^{ème} et ainsi de suite.

Sur demande de la CUN « **cbg** », le GTR étudiera pour le prochain règlement la possibilité de mettre les sauts après le parcours de plat.

Site du GTR

A partir du 1^{er} janvier 2016, les sites des différentes disciplines seront regroupés sur le site de la SCC. Le GTR a l'intention de créer son propre site (portail de la SCC pour toutes les structures cynos...)

Nota : Cette création sera réalisée avec des élèves de l'université de Montbéliard préparant une licence Pro Webdesign (leur sujet étant la création d'un site et en l'occurrence celui du site du GT Ring). Serge **Gladieux** est leur interlocuteur pour mener à bien ce projet

3 – Etude des dossiers de juges sélectionneurs

Mr Serge **Pépin** et Gilles **Desprez** remplissent les conditions pour la fonction de juge sélectionneur.

4 – Candidature juge :

Par rapport au nombre de juges sélectionneurs actuel et satisfaisant, le GTR suspend les prochaines demandes jusqu'à nouvel ordre.

Le GTR propose que pour les prochaines demandes de juges, un HA sélectionné niveau 1.2 ou 3 ne puisse pas entamer son cursus de juge et qu'il faudra qu'il fasse un choix.

Le GTR estime :

1-Que le fait de ne plus mettre le costume en concours donne au juge un poids plus important dans sa gestion de ses HA lorsqu'il officie.

2-Un HA en concours, même les meilleurs et les plus respectueux du règlement sont toujours à un moment ou un autre sur le fil du rasoir ou peuvent avoir un geste hors règlement même involontaire et ainsi se mettre en porte à faux (le juge portant la double casquette).

3-Cela est également dommageable car les concurrents et spectateurs, ou HA se feront un plaisir de lui rappeler ce qu'il a fait dans le costume le week-end précédent mettant ainsi à mal sa crédibilité et son autorité.

Nota : Ce choix devra être fait à la fin de son année de formation et après avoir passé l'examen du tronc commun de juge.

5 – Journée de formation sélection HA

Le GTR propose qu'à partir du 1^{er} Janvier 2016, la journée de formation des HA puisse si l'organisateur le souhaite et selon le nombre de participants être intégrée avec le week-end de sélection, ceci afin d'éviter des frais supplémentaires aux candidats . Cela impliquerait que les sélections seraient autorisées à commencer le vendredi afin que cette journée de formation puisse être réalisée.

6 – Etude des dossiers HA

En conformité avec l'annexe 1 de la fiche technique N° 6 le GTR propose que Mr Jonathan **Meyrand** homme assistant niveau 1, soit suspendu 1 an à partir de l'approbation du PV de la CUN CBG par le comité de la **SCC**, cela suite à 2 rapports défavorables pour les concours du 25 et 26 avril 2015 à **ST Ferréol d'Aurore** jugé par Daniel **Fontaine** et le 22 et 23 août 2015 à **La Haye-Pesnel** jugé par Patrick **Simon**

Le GTR propose à la CUN "cbg" les modifications suivantes en cas de rapport défavorable et ceci à compter du 1 Janvier 2016

Un HA fait l'objet d'un rapport défavorable :

Il doit lui être envoyé un courrier qui le prévient des suites possibles après un second rapport défavorable

Un HA fait l'objet d'un second rapport défavorable

Il lui est envoyé un courrier le plus rapidement possible qui lui stipule qu'il fait l'objet d'un second rapport défavorable

:

1-Manquement technique flagrant ; **un an de suspension**

2- Comportement irrespectueux vis-à-vis d'un ou des concurrents ou envers le juge **suspension d'une année et obligation de repasser une sélection niveau 1**

3- Violences ou coups volontaires sur un ou plusieurs chiens **suspension de deux années et obligation de repasser une sélection niveau 1**

Dans tous les cas : Il sera suspendu immédiatement avec interdiction d'officier comme HA et convoqué devant le GTR qui instruira le dossier et le transmettra à la CUN "cbg". (mise en ligne sur le site).

7 – Sélection HA nationale 2016

Date 16/17/18 septembre, le lieu reste à définir, ainsi que les jurys.

8 – Sélectifs 2016

Coordinateurs de Groupe sélectifs 2016 :

Groupe 1: Monsieur Pascal **Bourg**

Groupe 2: Monsieur Serge **Amendola**

Groupe 3: Monsieur Marc **Villain**

Groupe 4: Monsieur Alain **Moinel**

Groupe 5: Monsieur Philippe **Andron**

Groupe 6: Monsieur Philippe **Touy**

Groupe 7: Monsieur Daniel **Fontaine**

Groupe 8: Monsieur Jean Pierre **Monteil**

CALENDRIER SELECTIFS RING 2016

	12/13 Mars	19/20 Mars	26/27 Mars	02/03 Avril	09/10 Avril	16/17 Avril	23/24 Avril	30/01 Mai	07/08 Mai	14/15 Mai	21/22 Mai	18/19 Juin	25/26 Juin	25/26 Juin
GROUPE 1		A CHEMAUDIN		REPOS		C REIMS		REPOS		B ST AVOLD		DOM/TOM	FINALE	GRAND PRIX SCC
GROUPE 2	A VAL DE L'OURCQ				C SUCY EN BRIE				B GOUSSAINVILLE					
GROUPE 3		B ABBEVILLE				A THUIT ANGERS				C VILLIERS ST PAUL				
GROUPE 4		C LA HAYE PESNEL				B ST JULIEN DE CONCELLES				A GUIPAVAS				
GROUPE 5	B FENOUILLET				A PAU				C DECAZEVILLE					
GROUPE 6			A LE PORTEL				C CHATEAUNEUF LES MARTIGUES				B MAILLANE			
GROUPE 7	C MONTELMAR					B MABLY				A VAL D'ALLIER				
GROUPE 8			B VIERZON				A BEAUNOIS				C LA SOUTERAINE			
Dernier Pré Sélectif	20 et 21 février 2016													

Jury	Juges		Hommes d'Assistants	
A	DEJARDIN FRANCIS	PRIGENT YVON	CHARLES DAMIEN	MAVUJANGA HERVE
B	BEYER MICHEL	CHANE KANE JEAN LUC	PINAT JOHNNY	HAULTCOEUR CEDRIC
C	SECRETAIN PY	MOUCHEGHIAN TONY	KORBER THOMAS	AUZOU GUILLAUME
FINALE 2016	RMIERE MICHEL	SCHLEININGER CORINNE		
	BOSTVIRONNOIS GEORGES			
GP SCC	BERNARD PHILIPPE			
DOM-TOM	GLADIEUX SERGE	CAVILLE ERIC		

Une date de réunion reste à définir pour janvier 2016 afin de réunir les trois jurys des sélectifs.
Un membre du GTR sera présent sur les **trois premiers** sélectifs.

Le GTR se réserve le droit de visionner toute vidéo qui pourrait l'aider à se faire une analyse efficace en cas **de brutalité ou de violence ou de techniques interdites qui pourraient être faites sur un chien par un homme assistant.** (Seules ces vidéos pourront être visionnées)

S'il devait s'avérer que cette action est faite de façon volontaire par l'HA, le GTR ou son représentant (**coordinateur**) auront la possibilité après concertation de faire remplacer celui-ci par l'HA remplaçant, ainsi que de remplacer les juges qui ont laissé faire ces gestes répréhensibles, en cas de récidive.

Le GTR propose qu'un concurrent qui effectuera les 3 sélectifs puisse prendre en compte le meilleur pointage des **trois sélectifs** et le comptabilisera en pré-sélectif pour l'année suivante.

9 – Grand Prix SCC 2016

Vu le succès obtenu par le grand prix SCC, le GTR propose la modification suivante :

9 équipes des associations de races ; **12 équipes** issues des associations canines territoriales.

En cas d'une équipe d'association de race supplémentaire lors de l'inscription, la dernière équipe prise en compte pourra si elle le désire et en relation avec le GTR effectuer les chiens en blanc des deux échelons.

10 – HA Grand Prix SCC 2016

Mr Mickael Amendola

Mr Cyril Hautecoeur

Remplaçant : Mr Fabrice Sintés

11 – HA DOM TOM 2016

Mr Romain Mallet

Mr Alexandre Amendola

Remplaçant : Mr Fabrice Sintés

12 – Directives aux juges

Mr Richard **Martin** fera un rappel aux juges concernant les différentes consignes qui leur incombent lorsqu'ils officient (conformité des costumes, licences HA entraînement **obligatoire** pour toute présentation à une sélection niveau 1, licence conducteur à jour , licence HA sélectionné etc...) les différentes règles à respecter avant et après le concours et les différents documents qu'ils doivent transmettre (rapport jugement, rapport HA, déclaration de sinistre, règles d'acceptation d'un chien castré etc...)

13 – Documents pour concours

Le GTR propose que lorsqu'un juge est demandé pour officier dans un concours, celui-ci envoie les documents joints en annexe au club organisateur ; de ce fait le club une fois les documents remplis, les retournera au juge avec tous les renseignements et les réglementations afférentes au concours. (Voir document en pièce annexe n° 1 et accessible sur le site du GTR)

14 – DOM TOM

La notice du Championnat des **Dom Tom** 2016 sera mise à jour par rapport à la réunion commune qui s'est déroulée lors la finale de **Domérat**, entre la CUN le GTR et les Domiens

15 – Remerciements

Le GTR tient à remercier vivement Mr Michel **Rivière** et Mr Serge **Amendola** pour l'excellent travail qu'ils ont accompli pendant ces plusieurs années passées au sein du GTR.

CR du GT approuvé par les instances de la CUN "cbg"

3.2. Groupe travail " Mondioring "

Compte rendu des propositions du GTM en préparation de la réunion de la CUN "cbg" du 20 novembre 2015. (Championnat du Monde des 03 et 04 octobre 2015 à Vendenheim)

Membres présents : MM Martial **Beyaert**, responsable du groupe, Alexandro **Saia**, Thierry **Le Pellec** et Mme Sarah **Bailly**.

Absent excusé : Néant

Ordre du Jour

- 1. *Championnat du Monde 2015*
- 2. *Proposition des jurys pour la finale 2016.*

1. Championnat du Monde 2015

Les membres du GTM tiennent à féliciter les organisateurs du championnat du Monde de chiens de travail en Mondioring. L'organisation fut parfaite et à hauteur de l'événement.

Concernant les résultats, nous pouvons nous féliciter de la présence de nos équipes sur chaque podium :

En catégorie 1, M Fabrice **Etterlen** obtient la 3^{ème} place avec son Chien Harley **des Deux Sabres**.

En catégorie 2, M Emmanuel **Maillot** obtient la 3^{ème} place avec son chien Finwe **de la Ailzallerie**

En catégorie 3, M Alexandro **Saia** obtient le titre de vice-champion du Monde avec sa chienne Fury **du Domaine des Petits Ducs**.

A noter également la deuxième place de notre équipe de **France** au classement des nations.

Seul bémol, la non-participation de notre tandem : M Marcel **Carlat** avec son chien Eddy **des Tommyknockers** qui étant blessé n'a pu concourir ; les membres du GTM souhaitent un prompt rétablissement à Eddy

2. Proposition des jurys pour la finale 2016.

Les membres du GTM proposent pour officier lors du championnat de France 2016 qui aura lieu les 28 et 29 mai 2016 à **Gélos** dans les **Pyrénées Atlantiques** (64) la nomination des jurys suivants :

Grands prix 1 & 2

Juge : M Sylvain **Raclin**

Au contact : Choix de l'organisateur

Hommes Assistants : MM Thierry **Touache** et Franck **Zwilling**

Catégorie 3

Juges : MM Nunno Gil **Ferreira** (Portugal) et Maurice **Malaisé**

Au contact : M Thierry **Le Pellec**

Hommes Assistants : MM Cédric **Haultcoeur** et Jordan **Thibault**

Homme Assistant remplaçant : M Loïc **Heurtel**.

CR du GT approuvé par les instances de la CUN "cbg"

3.3. Groupe travail " Campagne "

Le GTC a instruit le dossier de discipline concernant Monsieur Romain **Berthou**, Homme Assistant lors de la finale du championnat de France "campagne" à Saint Gervais d'Auvergne les 10 et 11 octobre 2015. Il en résulte que :

Vu le comportement de Monsieur Romain **Berthou** lors du dernier Championnat de France de Travail Pratique en Campagne qui a eu lieu à Saint Gervais d'Auvergne, ce dernier étant dans une incapacité physique avérée de remplir la mission qui lui avait été confiée, à savoir Homme Assistant de cette Finale,

Vu son état et l'obligation de le remplacer, décision prise conjointement par le jury et les membres du GTC,

Vu que Monsieur Romain **Berthou**, régulièrement convoqué par LR-AR mais aussi par courriel et qui n'a pas fait l'objet d'un refus de transmission, n'a pas été retiré le courrier recommandé malgré l'avis postal qui lui a été adressé, le convoquant devant le GTC le 19 novembre 2015 à la SCC,

Vu que Monsieur Romain **Berthou** n'a pas produit de mémoire en défense comme cela lui avait été proposé,

Vu que Monsieur Romain **Berthou** n'a pas déféré à la convocation et n'a pas fait connaître le motif de sa carence,

le GTC propose la sanction suivante :

"Retrait de la licence d'Homme Assistant et interdiction de se présenter à une sélection d'H.A. pendant trois ans"

Le GTC souhaite que cette mesure soit étendue à toutes les disciplines confondues.

Proposition de la CUN "cbg" : La CUN "cbg" propose que la licence d'Homme Assistant de Monsieur Romain **Berthou** lui soit retirée pour une durée incompressible de **TROIS** ans, qu'il ne puisse se présenter à aucune sélection, quelle qu'en soit la discipline, pendant cette période, que cette proposition de sanction soit étendue à la discipline du ring pour laquelle Monsieur **Berthou** est également sélectionné. Date de prise d'effet de la sanction ; à la date de la validation du présent CR de la CUN "cbg" par le comité de la SCC.

CR du GT approuvé par les instances de la CUN "cbg"

3.4. Groupe travail " RCI/FCI "

Compte-rendu de la réunion du groupe en date du 13 octobre 2015 au club canin de Falck.

Membres présents : MM. Gilbert **Guevel** Responsable du groupe, Bernard **Roser**, Jean-Luc **Bernard** et Guy **Fritsch** membres

Absent excusé : Néant

Ordre du jour :

- 1- Sélectifs RCI saison 2015 – 2016
- 2- Sélectifs et coupe RCI saison 2016 - 2017
- 3- Sélectif et coupe FCI saison 2016 – 2017
- 4- Rapport chef d'équipe championnat du monde IPO 2015 en Suisse
- 5- Divers

1- Sélectifs RCI saison 2015 - 2016

M. Robert **Barrere** ne pouvant juger les sélectifs cette saison pour des raisons personnelles se verra remplacé au pied levé par M. Gilbert **Guevel**.

Les HA pressentis pour les différents sélectifs seront :

1^{er} sélectif : M. Adrien **George**, M. Quentin **Castagne** et remplaçant M. Adrien **Perrou**

2^{ème} sélectif : M. Félix **Roubeix**, M. Jérôme **Saccasyn** et remplaçant M. Pascal **Salemi**

3^{ème} sélectif : M. Adrien **Perrou**, M. Quentin **Porteyron** et remplaçant M. **Ewald** Altpeter

2- Sélectifs et coupe RCI saison 2016 - 2017

Les Clubs pressentis pour l'organisation de ces différents sélectifs sont :

1^{er} sélectif : **Angers** (Maine et Loire) fin 2016

2^{ème} sélectif : **Aniche** (Nord) janvier 2017

3^{ème} sélectif : **Thionville** (Moselle) février 2017

Un club pressenti pour la coupe 2017 : **Manosque** (Alpes-de-Haute-Provence)

3- Sélectifs et coupe FCI saison 2016 - 2017

Une demande a été faite par l'ABAG (Bas Rhin) pour l'organisation d'un concours "sélectif" de pistage FCI en février 2017.

Il reste à trouver un autre club pour l'organisation d'un 2^{ème} sélectif.

La coupe sera faite en Picardie, reste à définir le club organisateur.

4- Rapport chef d'équipe championnat du monde IPO 2015 en Suisse

Mardi 8 septembre 2015 :

Mardi matin remise des carnets de travail à l'organisation, puis contrôle vétérinaire, suivi de l'entraînement de l'équipe sur le terrain officiel.

L'après-midi, un entraînement avait été prévu dans un club français de 13h30 à 19h pour toute l'équipe.

Le groupe a été pris en photo pour faire un article dans un journal régional local.

Certains chiens portaient des artifices non autorisés par la FCI, mais autorisés en France.

cette photo dans le journal du jeudi 10 septembre 2015 a permis à quelqu'un de malveillant de récupérer ce cliché sur internet et de prévenir un responsable de l'organisation dans le seul but de nuire à l'équipe, au club français qui nous a accueilli et à la France.

Le vendredi soir, le chef d'équipe a été convoqué par le président de la CU FCI afin de débattre de cette question avec les membres de la FCI présents.

Ne pouvant pas nier les faits, photo à l'appui, le débat a été court et la décision prise : Disqualification de l'équipe.

5- Divers

Il a été décidé de mettre en place un nouveau responsable du pistage FCI au sein du GT RCI.

M. Jean-Luc **Bernard** a été nommé responsable de cette discipline.

Il est à rappeler que tout HA débutant désirant passer une sélection doit être en possession d'une licence HA "entraînement" de club.

Les sélections niveau 3 sont à passer tous les 2 ans.

CR du GT approuvé par les instances de la CUN "cbg"

3.5. Groupe travail " Pistage Français "

Compte-rendu de la réunion du groupe en date du 25 septembre 2015 et résumé de différents échanges téléphoniques ou mails.

Membres ayant participé : MM. Michel **Damage** responsable du groupe, Philippe **Gisselbrecht** et Mme Brigitte **Berthet**.

Ordre du jour :

-1. Modification au règlement actuel

- 2. Les juges de pistage
- 3. Mode de sélection au GP 2017
- 4. Mode de sélection à la Coupe 2017
- 5. Demande de subvention pour chaque concours de pistage
- 6. Demande de subvention pour les sélectifs
- 7. Evolution du pistage français dans le futur

-1. Modification du règlement actuel

A l'unanimité, il a été décidé de ne rien changer au règlement actuel, jusqu'au prochain règlement (2018).

-2. Les juges de pistage

A leur demande Messieurs Serge **Nicoli**, Pierre **Payeur** et Serge **Quartesan** souhaitent ne plus faire partie de la liste des juges de pistage français.

-3. Mode de sélection au GP 2017

- 1- Les postulants devront avoir participé, au minimum, à 5 concours homologués en échelon 2, entre le 1^{er} février 2016 et le 29 janvier 2017.
- 2- Les postulants devront participer à, au moins, un concours en janvier 2017. Ce concours peut ne pas compter dans la moyenne de sélection.
- 3- Le GP 2016, ne peut pas compter dans les 5 concours retenus.
- 4- Pour qu'un concours en échelon 2 soit pris en compte pour la sélection, un minimum de 4 chiens est obligatoire.
- 5- Au maximum 2 concours dans un même club seront retenus.
- 6- Les concurrents peuvent participer à autant de concours qu'ils le souhaitent, leur moyenne sera calculée sur leur 5 meilleurs concours sous trois jurys différents au minimum (pour qu'un jury soit considéré comme différent, il suffit de changer un juge dans le jury).
- 7- Les 20 meilleures moyennes seront retenues pour le GP qui se déroule sur un concours en échelon 2. En cas d'ex-æquo, l'avantage sera donné au chien le plus jeune.
- 8- Au maximum 2 chiens par propriétaire ou conducteur seront retenus à la sélection.
- 9- Un chien peut participer, au maximum, à deux sélections consécutivement, ou non, pour le GP à la condition qu'il n'ait pas obtenu le qualificatif « Excellent » à son premier GP.
- 10- Ne pas avoir obtenu d'excellent en échelon 3.

Composition du dossier :

- La feuille d'inscription, obligatoire (disponible sur le site du GT).
- Photocopies du carnet de travail.
- Palmarès du chien et sa photo (numérique par Email), pour le catalogue.
- Deux vignettes de l'année en cours plus une collée sur la feuille d'inscription.

Les envois doivent être faits par lettre suivie (pas de Chronopost ni de recommandé). Une copie (scan) du récépissé doit être envoyée par courrier électronique au destinataire de la lettre suivie.

Les envois insuffisamment affranchis ne seront pas retirés.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

-4. Mode de sélection à la Coupe 2017

- 11- Avoir participé au minimum à 7 concours homologués en échelon 3, entre le 29 février 2016 et le 27 février 2017.
- 12- Deux de ces 7 concours devront avoir lieu entre janvier et février (même année que la Coupe), dont un excellent au moins. Le résultat de ces 2 concours peut ne pas entrer dans le calcul de la moyenne pour la sélection.
- 13- La Coupe de la saison précédente ne peut en aucun cas rentrer dans les 7 concours retenus.
- 14- Pour qu'un concours en échelon 3 soit pris en compte pour la sélection, un minimum de 4 chiens en échelon 3 est obligatoire.
- 15- Au maximum 2 concours d'échelon 3 dans un même club seront retenus.
- 16- Les concurrents peuvent participer à autant de concours qu'ils le souhaitent, leur moyenne sera calculée sur leurs 7 meilleurs concours avec au moins 5 jurys différents (pour qu'un jury soit considéré comme différent, il suffit de changer un juge dans le jury).
- 17- Les 24 meilleures moyennes seront retenues pour la Coupe de France qui se déroule sur un concours en échelon 3. En cas d'ex-æquo, l'avantage sera donné au chien le plus jeune.
- 18- Au maximum 2 chiens par propriétaire ou conducteur seront retenus à la sélection.
- 19- Tout chien n'ayant pas atteint le minimum de 160 points de moyenne sur la totalité de ses concours de la saison ne pourra pas prétendre à une sélection pour la Coupe.

Le dossier pour la sélection doit être expédié au GTP avant le 1^{er} mars 2017 minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Composition du dossier :

- La feuille d'inscription, obligatoire (disponible sur le site du GT).
- Photocopies du carnet de travail.
- Palmarès du chien et sa photo (numérique par Email), pour le catalogue.
- Deux vignettes de l'année en cours sur leur support plus une collée sur la feuille d'inscription.

Les envois doivent être faits par lettre suivie (pas de Chronopost ni de recommandé). Une copie (scan) du récépissé doit être envoyée par courrier électronique au destinataire de la lettre suivie.

Les envois insuffisamment affranchis ne seront pas retirés.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Championnat de France

Le titre de Champion de France est attribué au chien ayant la meilleure moyenne calculée sur le modèle suivant :

(Moyenne de tous ses concours sur 200 points + résultat de la Coupe sur 200 points) le tout divisé par 2.

-5. Demande de subvention pour chaque concours de pistage

Dans la ligne de conduite du GTP précédent, pour survivre, nous renouvelons notre demande de subvention de 500 euros par concours organisé par les clubs à compter du 1^{er} janvier 2016, en dehors des sélectifs, du GP et de la Coupe de France. **Cela représenterait près de 45000 € par an...**

Demande non acceptée par la CUN-CBG.

-6. Demande de subvention pour les sélectifs

Trois sélectifs auront lieu chaque année, à la suite de ces sélectifs les 24 meilleurs résultats seront retenus pour la Coupe de France.

Les premiers sélectifs auront lieu fin d'année 2017, entre octobre et décembre, pour la Coupe de France 2018.

Pour la mise en place de ces sélectifs, une subvention de 2 000 euros, par sélectif, est indispensable. Nous rappelons que la présence de 3 juges est impérative.

La CUN-CBG accepte de verser une subvention de 1 500 euros, par sélectif.

-7. Evolution du pistage français dans le futur

Cette année, encore, plusieurs concours ont disparu.

Les principales raisons : l'organisation de concours de pistage coûte fort cher, faire venir 3 juges, dont un hors régionale, par concours cela a un coût, les surfaces de terrains diminuent, les bénévoles se font de plus en plus rares.

Une autre inquiétude : notre réserve de juges prend de l'âge et surtout nous ne voyons pas ou très peu de relève arriver, le parcours étant très long et fort difficile, voire coûteux. Plusieurs juges ont donné leur démission pour des raisons diverses. Quelques juges ne jugent pratiquement plus, pour raison de santé. Un excellent juge vient de se faire poser une prothèse au niveau d'un genou. Il a dû annuler plusieurs jugements, mettant en difficulté plusieurs clubs organisateurs, le reverrons-nous ?

Prochainement deux concertations vont avoir lieu, au GP et à la Coupe 2016, sur ce thème, où tous les acteurs et passionnés par le pistage pourront venir échanger et débattre.

CR du GT approuvé par les instances de la CUN "cbg"

3.6. Groupe travail " Obéissance "

Compte-rendu de la réunion du groupe du 4 Novembre 2015, par réunion téléphonique.

Membres : Jean-Claude **Bergevin** Responsable du groupe, Ingrid **Begue**, Christelle **Nomine** et Patrice **Roselier** membres.

Ordre du jour :

1. Dates et candidatures pour les sélectifs 2016.
2. Critères de sélection pour la Coupe de **France** 2016.
3. Sélection pour le GP SCC 2016.
4. Jury des sélectifs, Grands Prix et Coupe de **France** 2016.
5. Candidatures de juge en obéissance.
6. Rappel du protocole de réservation d'un juge.
7. Concours d'**Emmerin** des 10 et 11 Octobre 2015.
8. Concours de **Villeneuve la Guyard** du 18 Octobre 2015.
9. Concours de **Cabariot** du 27 Septembre 2015.
10. Concours de **Lanester** du 9 Novembre 2014.
11. Réunion des juges de la FCI.

1- Dates et candidatures pour les sélectifs 2016.

Groupe 1 : 12 et 13 Mars	Saint Doulchard (18)	2 et 3 Avril	Thun Saint Martin (59)
Groupe 2 : 5 et 6 Mars	Damparis (39)	26 et 27 Mars	Sélestat (68)
Groupe 3 : 5 et 6 Mars	Châtellerault (86)	26 et 27 Mars	Tresses (33)
Groupe 4 : 12 et 13 Mars	Lunel (34)	2 et 3 Avril	Brignoles (83)

2- Critères de sélection pour la coupe de France 2016.

Rectificatif : Il s'agit bien de 5 qualificatifs TB, à partir des 11 et 12 Avril 2015 inclus, jusqu'au jour du sélectif, comme pour l'année précédente, et non pas 3, comme indiqué par erreur dans le précédent

compte-rendu. Le GT Obéissance précise que les 2 concours de la coupe de France 2015 et celui du championnat du monde 2015, peuvent être pris en compte, dans les qualificatifs.

3- Sélection pour le GP SCC 2016.

Suite aux nouveaux statuts de la Centrale Canine, concernant les régionales, la sélection pour le GP SCC 2016 sera faite sur les anciennes entités régionales cynophiles.

4- Jury des sélectifs, Grands prix et Coupe de France 2016.

- Sélectifs 2016 Mme Christine **Rival** et M. Roger **Moreau**
- Grand Prix SCC M. Michel **Boisseau**
- Coupe de France M. Ton **Hoffman** (Pays Bas) et Mme Ingrid **Begue**

5- Candidatures de juge en obéissance.

- a- Extension de jugement : M. Hervé **François**, juge de RCI, ayant conduit un chien en classe 3, devra faire 3 assessorats avec des juges formateurs du GT Obéissance.
- b- Candidature : M. Patrice **Sicre**, ayant conduit plusieurs chiens en classe 3, répond aux critères des conditions générales du cursus de la CUN-CBG.
- c- Juge formateur : M. Michel **Bock**.

Avis favorable du GT Obéissance.

6- Rappel du protocole de réservation d'un juge.

M. Joseph **Ortéga** nous fait part d'une réservation pour un jugement d'obéissance dans le club des Amis Cynophiles de Verfeil, les 26 et 27 Septembre 2015, et remplacé par un autre juge, sans prévenir celui-ci.

Ce phénomène s'est déjà produit à plusieurs reprises, puisque nous avons eu le cas où 2 juges se sont présentés pour juger le même concours.

Le GT Obéissance rappelle que la procédure décrite dans le CANINFO (Chapitre 6 – Organisation d'un concours) doit être strictement respectée, à savoir :

- après les diverses conversations téléphoniques ou par courriel, la réservation doit être confirmée par une lettre adressée au juge, avec une enveloppe timbrée pour la réponse définitive du juge.

Le non-respect de cette procédure, libère le juge de tout engagement.

7- Concours d'Emmerin des 10 et 11 Octobre 2015.

Suite au concours d'obéissance des 10 et 11 Octobre 2015, il apparaît que Mlle **Degryse** a présenté 3 chiens dans la même classe, et que le juge M. **Dervin** n'ait pas fait appliquer la réglementation de la CUN-CBG, qui limite à 2 chiens seulement la participation par niveau.

Par ailleurs, il nous a été signalé que lors de la remise des récompenses, des faits inacceptables se sont produits, qui nuisent à l'esprit de convivialité et de sportivité qui devrait être de mise lors de nos concours.

Un courrier a été envoyé à M. **Dervin** afin qu'il nous relate précisément ces événements.

8- Concours de Villeneuve la Guyard du 18 Octobre 2015.

Lors du concours de **Villeneuve la Guyard** du 18 Octobre 2015, M. Alain **Pain**, juge de ce concours, a juste titre et conformément au règlement, a refusé la participation d'un chien qui présentait une boiterie.

Mme Laurence **Cyrulik**, signale alors que son chien (**Daicko du Bois de Liers**) a déjà participé à des concours de RCI et d'Obéissance, sans qu'aucune remarque n'ait été faite sur cette boiterie.

Ensuite, un large débat sur les réseaux sociaux, comme il est de coutume maintenant, s'est immédiatement instauré. Lors de ces échanges, quelques propos injurieux à l'encontre du juge « lui il boite, il a une surcharge pondérale, je demande un avis médical pour sa capacité à rester debout le temps d'un concours sans perdre sa clairvoyance de jugement » émanant du pseudo Lo de Northwind.

Le GT Obéissance rappelle à tous les juges d'Obéissance de faire une application stricte du règlement, et que même avec certificat médical du vétérinaire, le juge peut à tout moment refuser un chien qui présente une infirmité ou interrompre la prestation du chien qui est manifestement dans l'impossibilité d'exécuter un exercice.

Le GT Obéissance demande qu'il soit pris des sanctions exemplaires contre les personnes qui tiennent des propos désobligeants ou injurieux à l'encontre des juges, et en particulier contre Mme **Cyrulik** qui est l'auteur des propos cités ci-dessus, sous le pseudo « Lo de Northwind »

Amendement : La CUN "cbg" consultera les juristes de la SCC pour connaître les suites éventuelles à donner

9- Concours de Cabariot du 27 Septembre 2015.

Lors de ce concours, le chien Falko Selte du Vallandais a déclenché une bagarre lors des absences en groupe, M. Jean-Marcel **Del Puppo** a alors appliqué la procédure habituelle qui consiste le mentionner sur le carnet de travail.

Par contre, ce même chien s'est présenté pour les épreuves individuelles, avec un leurre de collier à impulsions.

La présence de collier est autorisée, en obéissance, mais dans le cas de collier plat, le juge doit contrôler l'espace entre celui-ci et le cou de l'animal, (au moins 2 doigts).

10- Concours de Lanester du 9 Novembre 2014.

Lors de ce concours, le chien Gold du Parcaou, a agressé un autre chien, signalement de Mme Brigitte **Clerquin**. Ce chien ayant déjà fait l'objet d'un même comportement, signalé par M. Richard **Hede**, le GT Obéissance, par courrier, a fait part à sa propriétaire et à son président de club, de notre règlementation à ce sujet.

Mme **Salamani**, a alors fait appel à un vétérinaire comportementaliste (Clinique Vétérinaire Saint Herbot), qui dans son rapport final du 2 Juillet 2015, cite en conclusions :

« Lors des concours d'obéissance, je préconise que Gold soit tenu en laisse avec un licol Halti, ce qui permettra sa maîtrise en cas de mouvement impulsif et ceci sans effort physique, tout en contrôlant sa mâchoire »

Le GT Obéissance rappelle que l'utilisation de cet ustensile n'est pas conforme aux prescriptions du règlement, et que les juges n'ont pas à tenir compte de ce rapport, s'il était présenté à l'occasion d'un concours.

11- Réunion des juges de la FCI.

Une réunion des juges a eu lieu les 10 et 11 Octobre 2015, à Hemer en Allemagne, Mme Christelle **Nomine** et Ingrid **Begue** ont représenté la France. Des précisions ont été apportées, concernant l'application et le jugement du règlement 2016. Ces précisions seront précieuses pour les trois séminaires de juges que le GT Obéissance organise d'ici la fin de l'année 2015, et feront l'objet d'un additif au règlement.

Ces diverses précisions serviront non seulement aux juges mais aussi aux commissaires ainsi qu'aux concurrents.

Pour toutes questions concernant le règlement 2016, le GT Obéissance a décidé de mettre en place un FAQ et toutes ces interrogations doivent être envoyées à Mlle Christelle **Nomine** (par mail de préférence).

CR du GT approuvé par les instances de la CUN "cbg"

3.7. Groupe de travail "Recherche Utilitaire"

Pas de compte-rendu de la réunion du groupe pour cette session.

CR du GT approuvé par les instances de la CUN "cbg"

3.8. Groupe travail "Sauvetage"

Compte rendu de la réunion du groupe travail des chiens de sauvetage en date du 06 novembre 2015

Membres présents : M. Yannick **Douaud**, responsable du groupe, Philippe **Bernard**, membre, participaient également au titre de conseillers techniques : Claude **Mitropolit**, Serge **Kluczny**, Daniel **Grignon**

Absent excusé : M Patrick **Villardry**

Ordre du jour :

- Validation du règlement de la coupe des clubs et de son cahier des charges.
- Championnat du monde 2016 à Craiova en Roumanie.
- Validation du cahier des charges concernant les concurrents participant au championnat du monde des chiens de sauvetage.
- Bilan d'activité 2015.
- Possibilité pour un conducteur de passer plusieurs Brevet Sauvetage.

1) Lecture du règlement de la coupe des clubs et de son cahier des charges.

Après quelques explications, l'ensemble des membres présents acceptent ces deux règlements.

2) **Championnat du Monde 2016 :**

- le GTS envisage la présentation d'au moins une équipe à cette manifestation internationale. Une étude sur les résultats et la motivation des prétendants sera réalisée au mois de mars 2016 afin de sélectionner au mieux les futurs représentants de l'équipe de France qui auront accepté le cahier des charges mis en place pour cette manifestation.
- Un prévisionnel concernant le déplacement de l'équipe de France sera transmis à la CUN
La CUN "cbg" ayant pris connaissance du budget, il devra être affiné et remanié en fonction du coût envisagé de l'opération...A renvoyer à la CUN "cbg" ...
 - a) Prévoir le déplacement en mini bus
 - a) Déplacement individuel jusqu'à un lieu de rassemblement défini à l'avance

3) **Cahier des charges championnat du monde 2016**

Il a été précisé que le GTS sera très ferme en cas de non-respect de ce dernier, que les membres de l'équipe de France représentent notre pays et qu'ils doivent être irréprochables dans tous les domaines et en toutes circonstances . Le cahier des charges est accepté par tous les membres présents

4) **Bilan d'activités 2015 :**

le nombre de concours ainsi que le nombre de participant est en net progression, 15 concours organisés et 6 stages de formation et de perfectionnement ont été organisés cette année. Le nombre de participants ne cesse de progresser, de plus, le niveau de travail est en évolution ce qui nous permet aujourd'hui de pouvoir sélectionner dans de bonnes conditions des équipes pour le prochain championnat du monde.

5) **Possibilité de passer plusieurs Brevet Sauvetage**

Rappel du règlement : l'obtention d'un seul brevet (et quelle que soit la discipline) permet de se présenter à un Test de Qualification.
Toutefois le GTS laisse la possibilité à une équipe de passer un seul brevet dans chaque discipline ce qui permettra d'encourager la découverte des diverses disciplines proposées dans le sauvetage

6) **Subvention :**

Le GTS demande à la CUN CBG de bien vouloir accorder une subvention de 500 euros à un club organisant un CACIT.
Accord de principe de la CUN "cbg"

Annexes :

Règlement de la coupe des clubs et son cahier des charges
Cahier des charges du concurrent pour le championnat du monde

3.9 Groupe travail des ' Administrations '.

Pas de compte-rendu de réunion du groupe pour cette session.

3.10 Groupe travail Formation.

Pas de compte-rendu de réunion du groupe pour cette session.

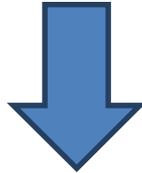
3.11 Groupe travail Working Test (WT).

Pas de compte-rendu de réunion du groupe pour cette session.

4. Réactualisation du dossier réglementaire pour la demande initiale des candidats à la fonction de juge.

Réactualisation du dossier réglementaire pour la demande initiale des candidats à la fonction de juge

1. *Déclenchement de la procédure* : Toute candidature à la fonction de juge doit être déclarée par le postulant à l'aide d'un **courrier postal adressé au Président de l'association canine territoriale** (ACT) d'appartenance. Le candidat y mentionnera ses **motivations personnelles** à exercer la fonction de juge et y joindra un dossier administratif constitué des pièces suivantes :



Composition du dossier d'admission à la fonction de juge d'une discipline de la CUN "cbg" à adresser obligatoirement et prioritairement au Président de la CUN "cbg" sous timbre de l'ACT d'appartenance du postulant.

Un curriculum vitae détaillé +

- 2 photos d'identité,
- une copie de la Carte d'identité recto verso et de la (ou des) licence en cours,
- un extrait du Casier Judiciaire (2) et une attestation sur l'honneur de non-condamnation pour sévices à animaux,
- une photocopie des C.T. des 2 chiens « montés » et « conduits » par le postulant, certifiée par le président de la CU d'appartenance.
- Pour les disciplines dites " de mordant ", les photocopies du diplôme de moniteur de club ainsi que du certificat de capacité délivré par la DDPP d'appartenance.

(2) Adresser demande à

“ Casier judiciaire national”

107 rue du Landreau - 44079 – Nantes Cedex 01.

2. A réception de ce dossier de candidature, le **Président de l'ACT**, (ou le Président de la CUT s'il en a reçu délégation) **renseigne** avec précision le **formulaire de candidature** (CF pièce en

annexe) **et établit un rapport** ‘‘objectif et détaillé’’ sur les références morales du candidat et son investissement personnel dans les diverses activités de l’ACT. Il se prononce **clairement** sur l’aptitude générale du candidat à remplir les fonctions de juge d’une discipline de la CUN ‘‘cbg’’.

3. Dossier de candidature du postulant accompagné du formulaire réglementaire et du rapport détaillé du Président de l’ACT sont adressés, en première instance et **prioritairement**, **au Président de la CUN ‘‘cbg’’** sous timbre de l’association canine d’appartenance (rappel) . Après visa du Président de la CUN ‘‘cbg’’, le dossier de candidature est remis au groupe de travail concerné pour avis. A ce stade de la procédure, il serait souhaitable qu’un contact informel puisse être établi entre le GT concerné et le postulant à la fonction de juge afin que soient établies, sans ambiguïté des règles précises quant au contenu et bien aller du processus à suivre.
4. Etudié à l’occasion d’une réunion de la commission, le dossier complet ayant reçu l’agrément de la CUN ‘‘cbg’’ est adressé ‘‘in fine’’ au secrétariat général de la SCC pour enregistrement.

Cas de figure n°1 : **Le dossier de candidature reçoit l’agrément de la SCC** : Dans ce cas, l’association canine territoriale demanderesse est informée de cette décision par courrier sous timbre de la fédération.

Cas de figure n°2 : **Le dossier de candidature ne reçoit pas l’agrément de la SCC** : L’association canine territoriale demanderesse est informée de cette décision par courrier sous timbre de la fédération. Il n’y sera fait aucune mention des motivations qui ont conduit les instances de la SCC à rejeter le dossier de candidature.

5 Nouveau point sur les championnats, Grands Prix SCC et championnats internationaux 2016 et 2017.

2016 : Tous les championnats nationaux sont honorés en organisateurs, excepté pour l’inter- races . Une piste est cependant ouverte vers le club Saint Hubert du Nord au créneau du 3° week-end d’octobre, l’épreuve pouvant être limitée à deux disciplines seulement. En attente donc...

2016 : Championnat de France de recherche utilitaire : Président du jury : M Bernard **Pottin**.

2017 : Championnat des DOM/TOM en ring, la finale du championnat de France en ring sont avancés d’une semaine, soit le 2° week-end de juin pour les DOM/TOM et le 3° week-end pour la finale en ring.

2017 : Championnat de France de recherche utilitaire : organisateur pressenti : Nantes/Pays de Loire

2017 : Pistage français : en Isère (à concrétiser)

2017 : Obéissance : Strasbourg/ACT du Bas-Rhin

2017 : Ring (DOM/TOM et finale du championnat de France) : Calais/ACT St Hubert du Nord

2017 : Mondioring : Pas de candidature à ce jour

2017 : Campagne : Un contact avec l'ACT de Bretagne

6. Récapitulatif des subventions versées en 2016 par la CUN "cbg".

Disciplines	Championnat, Coupe de France, ou Grand Prix	Subvention forfaitaire attribuée	Forfait d'hébergement et de restauration pour chaque finaliste	Subvention* par finaliste sélectionné et chien en blanc
Grand Prix SCC de Pistage Espoirs	Grand Prix avec sélection 2 jours de compétition	1 500 €	1 chambre et 3 repas	105 €
Championnat de France de Pistage F. C. I.	Championnat de France	3 000 €	2 chambres et 4 repas	180 €
Championnat de France de Pistage Français	Championnat de France	3 000 €	2 chambres et 4 repas	180 €
Championnat de France R. C. I.	Championnat de France	3 000 €	2 chambres et 4 repas	180 €
Grands Prix SCC R. C. I. échelons 1 et 2	Grand Prix avec sélection, organisé en parallèle avec le Championnat de France, 2 jours de compétition		1 chambre et 3 repas	105 €
Championnat de France de Recherche Utilitaire	Championnat de France	3 000 €	2 chambres et 4 repas	180 €
Championnat de France d'Obéissance	Championnat de France	3 000 €	2 chambres et 4 repas	180 €
Grand Prix SCC d'Obéissance échelons 1 et 2	Grands Prix avec sélections, organisés en parallèle avec le Championnat de France, 1 jour de compétition		1 chambre et 1 repas	75 €
Grand Prix SCC de Ring	Grand Prix avec sélection organisé en parallèle du Championnat de France en Ring, 2 jours de compétition	1 000 €	1 chambre et 3 repas	105 €
Championnat de France de Mondioring	Championnat de France	3 000 €	2 chambres et 4 repas	180 €

Grands Prix SCC de Mondioring échelons 1 et 2	Grands Prix avec sélections, organisés en parallèle avec le Championnat de France, 1 jour de compétition		1 chambre et 1 repas	75 €
Championnat de France en Campagne	Championnat de France	3 000 €	2 chambres et 4 repas	180 €
Grand Prix SCC en Campagne	Grand Prix avec sélection, organisé en parallèle avec le Championnat de France, 2 jours de compétition		1 chambre et 3 repas	105 €
Challenge Inter Races SCC	Sur inscription individuelle	200 € par discipline	3 repas	50 €

7. Bilan des licences 2015

Ce point est développé lors de l'intervention du référent à l'occasion des EGU 2015.

A titre indicatif : Le nombre de licenciés est en constante augmentation depuis 2013 (2013 = 18662 licences – 2014 = 19056 licences – 2015 = 19400 licences). L'objectif affiché est d'atteindre le seuil des 20000 licences à court terme et pour cela, la mobilisation des Présidents de clubs est un paramètre important et incontournable. Le contrat d'assurance lié à la licence étant également un argument de promotion de ce document... Le nombre de licenciés dans toutes les Commissions d'Utilisation de la SCC permet également une parfaite représentation de l'UTILISATION FRANCAISE par rapport à tous nos partenaires...

8. Point sur les licences traitées par la SCC depuis le 1^{er} novembre 2015

Le nouveau processus de délivrance des licences au 1^{er} novembre 2015, bien que redouté au départ, du fait de son apparente complexité, s'avère néanmoins d'une utilisation aisée et performante.

9. Relations internationales : Mondioring, RCI, Pistage FCI

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE CHIENS D'UTILITE DELÉMONT 14 SEPTEMBRE 2015

Étaient présents :

Président :	Frans JANSEN	Hollande
Vice-Président :	Wilfried SCHÄPERMEIER	Allemagne
Vice-Président :	Robert MARKSCHLÄGER	Autriche
Délégués :	Alphonse VAN DEN BOSCH	Belgique
	Finn BERTELSON	Danemark
	José Juan PEREZ LEOPEZ	Espagne
	Tero OSAWASCIA	Finlande
	Bernard ROSER	France
	Ionna GALANOS	Grèce

Sharon RONER	Israël
Clemente GROSSO	Italie
Toshihiko MOCHIZUKI	Japon
Peteris AKIMOUS	Lituanie
Jana GLISNIKOVA	Tchéquie
Marianna GLADKIKH	Russie
Nenad MILOJEVIC	Serbie
Ionie OSKARSON	Suède
Igor LENGVARSKY	Slovaquie
Fritz MAUERHOFER	Suisse
Chi DONG SHEEN	Taiwan
Paul FONDEUR	Luxembourg
Tatsiana PRAUDA	Ukraine

Ordre du jour :

1. Ouverture de séance.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du dernier PV de la CU/FCI
4. Retour sur le championnat du monde de DELEMONT.
5. Les juges
6. Championnat du monde de pistage FH du 7 au 10 avril 2016.
7. Communication de Monsieur Bernard ROSER (France).
8. Présentation d'un prototype de haie
9. Election du comité

1°) Ouverture de séance :

Monsieur Franz **JANSEN** ouvre la séance et salue toutes les personnes présentes et particulièrement les nouveaux délégués et les hôtes de l'Ukraine, qui vont nous présenter le déroulement du Championnat du Monde **FCI** qui se déroulera dans leur pays.

2°) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour présenté est accepté.

3°) Approbation du dernier PV

Une correction va être apportée car les délégués et de la Finlande et de la France n'apparaissent pas sur la liste à émarger.

Sous le point 9 la question posée ne fût pas comprise.

Que se passe-t-il lorsqu'un chien réalise un en-avant correct, se couche mais se lève par la suite ?
(réponse)

D'après le règlement en vigueur à ce jour, l'exercice est noté avec zéro points, mais va devoir changer dans le nouveau règlement qui sera en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Dans le procès-verbal, il n'a été fait mention de la discussion au sujet du règlement concernant un examen ou un concours et la majorité des membres présents était d'avis de faire une différence.

4°) Retour sur la Championnat du Monde à DELEMONT

Monsieur Frans **JANSEN** demande aux superviseurs et aux juges de faire un commentaire sur le déroulement du Championnat.

Monsieur Wilfried **SCHÄPERMEIER** remercie les personnels et les juges. Tout le Championnat s'est déroulé dans le calme et bien ordonné, les concurrents se sont toujours présentés à l'heure et les colliers ont pu être vérifiés.

Ce fût la première fois dans ma carrière cynophile et en ma qualité de superviseur général du Championnat du Monde que j'ai dû disqualifier une équipe complète d'un pays. Malheureusement, l'équipe de France a dû être disqualifiée car ils ont entraîné leurs chiens avec des artifices non autorisés, faute qui a été prouvée par des photos à l'appui et le témoignage du chef d'équipe.

Monsieur Bernard **ROSER** s'excuse pour le comportement de l'équipe de France et comprend parfaitement la décision qui a été prise à cet égard

Les différents superviseurs et juges ont fait leurs rapports sur le Championnat du Monde.

Dans le futur, il faudra particulièrement faire attention :

- a) Les chiens doivent être expressifs et à l'écoute des commandements de leur maître.
- b) La présentation naturelle du chien par le conducteur. Une présentation non naturelle (gestuelle, etc...) doit être pénalisée. Egalement pour le bien de la santé du chien.

Monsieur Frans **JANSEN** nous fait remarquer nous avons 134 chiens à ce jour et que la limite sera de 140 chiens.

Monsieur **MARKSCHLÄCHER** communique sur le point concernant le nouveau règlement le 1^{er} janvier 2017, un fichier power point sera envoyé à chaque délégué.

5°) Les juges

La liste des juges suivants a été communiquée pour les prochains Championnats du Monde.

IPO, SLOVENIE 2016

- Superviseur : Robert **MARKSCHLÄGLER**
Autriche
- Superviseur A : Eberhard **UEKÖTTER**
Allemagne

Juges :

- Partie A : **PERES** Italie
- Partie B : **PEREZ-LOPEZ**
Espagne
- Partie C : Klein **HESSELIN,**
Hollande

FCI IPO-FH, UKRAINE 2016

- Superviseur : Igor **LENGVARSKI** Slovaquie
- Juges : Martin **GUGLER** Allemagne

R. DANKE

Slovaquie

FCI IPO, Allemagne 2017

Superviseur :	Robert MARKSCHLÄGER	Autriche
Superviseur A :	Andreas HAUCK	Autriche
Partie A :	T. MOCHIZUKI	Japan
Partie B :	Gert VERLINDEN	Belgique
Partie C :	Mike GRUEB	Suisse

FCI IPO FH Slovénie 2017

Superviseur :	Wilfried SCHÄPERMEIER	Allemagne
Juges :	Hans PRONEBNER	Autriche
	T. HOP	Hollande

FCI IPO, Italie 2018

Superviseur :	pas désigné	
Superviseur A :	B. PUS	Slovénie
Partie A :	Bernard ROSER	France
Partie B :	T. ORAVASAARI	Finlande
Partie C :	Hari ARCON	Slovénie

Pour les superviseurs, des propositions peuvent être faites pour la prochaine réunion.

6°) Championnat du Monde de pistage FH du 07 au 10 avril 2016.

La déléguée de l'UKRAINE présente le déroulement du championnat du monde de pistage FH du 07 au 10 avril 2016 :

Superviseur :	Igor LENGVARSKY	Slovaquie
Juges :	Martin GUGLER	Allemagne
	Rudolf DANEK	Slovaquie

7°) Communication de M Bernard ROSER (France) :

Monsieur Bernard **ROSER** indique que le mondioring est maintenant officiellement reconnu par la FCI en tant que sport cynophile INTERNATIONAL et que le **CACIT** peut être attribué lors de concours, et qu'un chien qui est titulaire d'un mondioring, échelon 1, peut concourir en classe travail lors d'une exposition.

Les conditions sont expliquées sur le site de la FCI.

Il est vrai que ce cela n'a pas été facile mais il reste encore quelques points à régler.

Le premier Championnat du Monde aura lieu dans deux semaines en France à **Vendenheim** (Alsace), à ce jour, plus de 60 chiens sont engagés et plus de 20 nations présentes.

Monsieur Bernard **ROSER** fait savoir que tous les délégués sont cordialement invités à cette première.

Monsieur Fritz **MAUERHOFER** propose qu'une propre commission soit créée pour le mondioring à la FCI afin de valoriser et présenter ce sport.

La formation d'hommes d'attaque et de juges est très importante car les enjeux dépassent les exigences pour la Commission des chiens d'utilité.

Monsieur Frans **JANSEN** répond que Monsieur Bernard **ROSER** et la coordinateur de la discipline et qu'il existe une sous-commission à ce jour, c'est un groupe de travail qui œuvre remarquablement bien, mais qui reste sous la responsabilité de la **CU-FCI** pour le moment.

Les propositions sont étudiées dans la sous-commission et présentées à la **CU-FCI** qui les soumet au comité général de la **FCI**.

Les règles du mondioring sont reconnues, il est du ressort des organisations nationales qui reconnaissent le mondioring d'en établir les structures.

Madame Nenad **MILOJEVIC** demande si la Suisse souhaite une sous-commission ou si une commission à part entière doit être créée.

Il est attiré l'attention sur le fait que la **FCI** demande une création dans les deux années à venir d'une commission à part entière.

8°) Présentation d'un prototype de haie :

Suite à la réunion du mois mars et à la demande des délégués, Monsieur Bernard **ROSER** présente un prototype de haie pour la discipline **IPO** où la partie supérieure est amovible, c'est une proposition afin d'éviter que les chiens ne se blessent sur une haie rigide.

Monsieur Fritz **MAUERHOFER** demande à partir de quel moment une haie de ce type peut être utilisée, Monsieur Frans **JANSEN** répond, au plus tôt lors de la mise en vigueur du nouveau règlement le 1^{er} janvier 2017.

9°) Elections du comité

Madame Nenad **MILOJEVIC** propose qu'il y ait une personne féminine dans le comité.

Monsieur Frans **JANSEN** demande si les élections doivent être effectuées par main levée ou par vote secret.

Monsieur Clemente **GROSSO** propose Monsieur Frans **JANSEN** qui est voté à l'unanimité à main levée.

Monsieur Frans **JANSEN** propose Messieurs **MARKSCHLÄGER** et **SCHÄPERMEIER** en qualité de vice-présidents et qui sont votés à l'unanimité.

Les délégués et représentants des pays recevront une convocation dans les semaines à venir.

Le Kennel Club communique que Monsieur Pierre **WALHSTRÖM** est démis de ses fonctions de juge jusqu'au 30 janvier 2017.

Proposition de Monsieur Finn **BERTELSEN** que dans le futur lors de Championnats du Monde qu'il y ait deux juges par discipline, cette question sera portée à l'ordre du jour au mois de mars 2016.

La déléguée de Tchéquie demande comment les personnes handicapées doivent être appréhendées dans la discipline **IPO**, Monsieur Frans **JANSEN** répond que la question sera traitée lors de la réunion au mois de mars 2016.

10. Point sur l'Equipe de France RCI au championnat du monde 2015 en Suisse

- Les faits rappelés succinctement : L'équipe de France prépare sa participation au championnat de Monde de RCI et s'entraîne sur le terrain du club de Bréchaumont/ ACT du Haut-Rhin . Le Président de ce club fait appel à un journaliste pour assurer la promotion de cette équipe de France, des photos sont prises sur place, les chiens de l'équipe de France étant porteurs de colliers à impulsions électroniques (autorisés en France, interdits par le règlement de la FCI). Ces faits sont rapportés aux instances de la FCI qui prononcent immédiatement l'élimination de l'équipe de France lui interdisant de participer au championnat du monde. Les carnets de travail des chiens de l'équipe de France sont annotés de la façon suivante : " chien disqualifié " .

Cette situation "ubuesque " a jeté le discrédit sur la cynophilie française, d'une manière générale sur la SCC et sur les activités de l'utilisation symbolisées par la CUN "cbg" en particulier.

A ce titre, la CUN "cbg" propose qu'une **suspension de deux ans** de toute participation à l'Equipe de France RCI (ou autres disciplines d'ailleurs) chargée de représenter la SCC dans un championnat du monde organisé par la FCI soit prononcée à l'encontre des seuls conducteurs/ propriétaires des chiens incriminés.

S'agissant de la subvention qui était susceptible d'être versée à ces mêmes conducteurs pour les défrayer de leur séjour lors de ce championnat du Monde en Suisse, il est décidé de ne pas leur verser les 50% restant de cette subvention, considérant que cette situation a engendré un préjudice moral pour les instances de la cynophilie française.

Déclaration de Monsieur Wilfried **SCHÄPERMEIER** superviseur général du championnat du monde de RCI :

Ce fut la première fois dans ma carrière cynophile et en ma qualité de superviseur général du Championnat du Monde que j'ai dû disqualifier une équipe complète d'un pays. Malheureusement, l'équipe de France a dû être disqualifiée car ils ont entraîné leurs chiens avec des artifices non autorisés, faute qui a été prouvée par des photos à l'appui et le témoignage du chef d'équipe.

11. Bilan du challenge " inter unités " de Blois 2015 et projet 2016

Très beau succès du challenge "inter unités " de Blois qui est la vitrine par excellence des chiens de travail des Administrations dont on dit qu'ils sont plus que jamais "au service des concitoyens, pour leur sécurité " .

Les administrations et services étaient représentés par la Gendarmerie Nationale, les Polices Municipales, les agents et les chiens de la RATP, la « Sécurité Privée »... L'Armée de Terre et la Police Nationale étaient absentes à ce rassemblement mais des contacts seront pris avec ces structures incontournables.

Le prochain rendez-vous pour l'organisation du challenge "inter unités " est prévu les 10 et 11 septembre 2016.

A l'occasion de la finale du championnat de France en ring en 2016, à Albertville, il est prévu l'organisation d'un village des administrations qui pourrait voir, notamment, la participation du

peloton de la Gendarmerie de Haute montagne et de ses chiens. Il est également prévu d'inviter le bureau du SIRPA (recrutement) de l'Armée de Terre.

Par ailleurs, le responsable du GT des administrations a représenté la SCC et la CUN "cbg" à la cérémonie de clôture du dernier championnat de France du chien militaire au 132° BCAT de Suippes.

Enfin, une démarche a été entreprise auprès de l'Armée de Terre pour intégrer un membre de cet organisme au sein du groupe de travail des Administrations : Un courrier a été adressé par le Président de la Commission au Général responsable de ce secteur d'activité.

12. Revue 'CONTACT ' électronique

Jean-Claude **Bergevin**, rédacteur en chef, souligne et rappelle qu'il est à la recherche permanente d'articles et/ou de reportages, l'échéance pour la fourniture de cette "matière première journalistique" étant fixée au début du mois de décembre 2015.

13. Point sur les réunions des juges 2016 et 2017 par discipline

En 2016, selon un créneau de dates à déposer rapidement auprès des instances de la CUN "cbg" :

Réunion conjointes des juges pour les disciplines du monding et campagne.

En 2017 : au mois d'août (date à affiner par le GT) réunion des juges de la Recherche utilitaire ainsi que du ring et du sauvetage.

En 2018 : Réunion des juges du pistage français.

14. Réorganisation des CUT après dissolution des Fédérations Canines.

Les nouvelles dispositions prises par la Société Centrale Canine ont supprimé les " fédérations canines". Les Associations Canines Territoriales (ACT) qui vont naître de cette réorganisation vont devoir demander leur affiliation à la fédération nationale. De fait, c'est désormais avec les commissions d'utilisation territoriales (CUT) que la CUN "cbg" communiquera désormais, et ce, de manière exclusive. En regard des nouvelles dispositions réglementaires, les clubs, désormais membres de leur ACT en tant que "personne morale " devront leur régler une cotisation dont le montant sera déterminé par le comité de l'ACT d'appartenance. Libre choix, ensuite, à l'ACT de verser des subventions aux clubs organisant des sélectifs, des championnats régionaux, des finales de championnats nationaux , des stages etc...De la même manière les CUT géreront les licences de la commission en les validant directement sur l'application spécifique, elles s'occuperont des "fiches SCC" de TOUS les clubs affiliés et membres de l'ACT en les signant et en les tamponnant avant de les adresser au Président de la CUN "cbg" pour validation avant envoi à la SCC. Il leur est vivement conseillé de tenir un fichier des clubs "habilités au mordant" afin de veiller au bons renouvellements de cette habilitation et ne pas laisser pénaliser les clubs qui omettent maladroitement de faire les démarches réglementaires .Ces mêmes CUT seront chargées d'étudier en première instance le dossiers de demande de mise en stage d'affiliation des nouveaux clubs pour transmission au comité de l'ACT d'appartenance. Elles convoqueront leurs clubs au moins une fois par an pour l'établissement du calendrier.

Il s'agit d'une profonde réorganisation qui va permettre aux clubs d'avoir de vrais contacts de proximité avec leur CUT et ce "pour le bien de tous" dixit le Président de la CUN "cbg".

15. Point sur l'annulation des concours par discipline

Statistiques calendrier CUN "cbg" 2015

1). Nombre de concours organisés en 2015, toutes disciplines confondues

+/- **1263**

Répartis comme suit :

Ring	Mondio	Campagne	RCI	Pistage	obéissance	RU	Sauvetage
474	67	27	123	85	417	52	18

2). Nombre de concours annulés ou déplacés sur la période de janvier à octobre.

+/- **174**

Répartis comme suit :

Discipline	Concours inscrits au calendrier	Annulés	Déplacés	Total	% (1)
Ring	474	26	32	58	12%
Mondioring	67	4	5	9	13%
Campagne	27	3	1	4	15%
RCI	123	3	12	15	12%
Pistage	85	7	11	18	21%
Obéissance	417	23	27	50	12%
RU	52	6	8	14	27%
Sauvetage	18	2	4	6	33%
Total	1263	74	100	174	14%

(1) % des épreuves ayant fait l'objet d'un modificatif (signalement d'une annulation ou d'un changement de dates) par rapport au nombre de concours inscrits au calendrier 2015.

Analyse des statistiques et conclusion :

L'incidence du nombre de concours, annulés ou déplacés durant l'année 2015 reste dans **des normes très acceptables** par rapport au volume des concours inscrits au calendrier (l'absence de données pour les mois de novembre et décembre n'aura que peu d'influence sur les statistiques avancées).

16. Date de la prochaine réunion de la CUN "cbg".

Mercredi 06 avril 2016.

17. Questions diverses.

Intervention de Monsieur Jean-Claude **Métans**, Président de la CNEAC, membre de la CUN "cbg".

Dans un courrier co-signé par lui-même et Monsieur Alexandre **Balzer**, Monsieur **Métans** fait part à la commission de quelques observations qui peuvent également constituer des points d'interrogation voire même, d'inquiétude, pour la bonne marche et la bonne entente entre les deux commissions que sont la CUN "cbg" et la CNEAC.

Le premier point soulevé par JC Métans concerne la licence "éducation" qui est utilisée au sein des deux commissions et qui peut créer, selon lui, une confusion dans l'esprit des utilisateurs voire, peut-être, susciter des oppositions au sein des clubs d'utilisation.

Réponse de la CUN "cbg" : La faculté pour les utilisateurs des disciplines de la CUN "cbg" de souscrire une demande de licence "éducation" existe depuis longtemps et n'a jamais été la cause de

difficulté particulière entre les usagers des deux commissions.. Il ne semble pas non plus que cette faculté ait été un jour, à notre connaissance, à l'origine de rivalités au sein des clubs d'utilisation. Il ne peut y avoir d'hégémonie quelconque entre nos deux commissions au risque, justement, de créer des distensions internes, graves de conséquences, tant entre les commissions nationales elles-mêmes que chez leurs utilisateurs.

Le deuxième point soulevé par JC Métans concerne les formations dispensées par les deux commissions. Il en oppose le contenu, arguant du fait que les formations proposées par la CNEAC, soit 98 heures de cours pour les stages de MEC1 et MEC 2 apparaissent comme étant plus complètes que les modules entraîneur et moniteur de club pratiqués sous couvert de la CUN "cwg" selon une vacance de 3 journées de stages. Il propose que le cursus de formation à l'endroit des personnels encadrant des clubs d'utilisation soit fondé sur le même schéma... celui de la CNEAC.

Réponse de la CUN "cwg" : La mise en place des modules de formation d'**entraîneur et de moniteur de club**, sous couvert de la CUN "cwg" a répondu aux impératifs du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche dans le cadre de la promulgation de la loi 99-5 sur les animaux dangereux et errants. Dans cette perspective également, la SCC, par la voix de sa commission d'utilisation nationale "chiens de berger et de garde" proposait à notre ministère de tutelle la mise en place d'un test de sociabilité, le CSAU, visant à détecter les chiens potentiellement dangereux, ainsi que le dispositif de la **licence** ayant pour objectif de quantifier et d'identifier les propriétaires de chiens pratiquant des disciplines de travail et de **mordant sportif** en particulier, au sein des clubs d'utilisation. En proposant ce référentiel, la SCC par l'entremise de la CUN "cwg" s'est simplement conformée à la loi.

Selon Jean-Claude Métans :

"Les clubs d'utilisation sont sous le regard d'association de défense des animaux. Il faut absolument que nos clubs soient irréprochables. Les méthodes coercitives doivent être bannies de nos structures sans quoi nous prêtons le flanc pour nous faire battre. La CNEAC a, depuis près de 15 ans, instaurée la méthode naturelle comme manière d'éducation et ce, au travers des cours d'éducation et des cours de l'école du chiot. Nous tenons à ce que cette méthode reste au centre de nos activités et qu'il n'y ait pas d'amalgame possible entre les clubs respectant le bien être du chien et ceux utilisant des colliers à impulsions électriques et tout moyen coercitif."

Réponse de la CUN "cwg" : Le bien-être animal (BEA), en général et, par voie de conséquence, du chien, en particulier constitue également une préoccupation permanente de la CUN "cwg". Nous rappelons que depuis de nombreuses années nous pratiquons des contrôles « antidopage » dans nos Finales et que nous préconisons toujours dans certaines disciplines les aménagements nécessaires allant dans le sens du BEA...Aucune de ces deux commissions n'en détient le monopole. On ne peut laisser dire ou faire croire qu'en matière d'éducation canine la méthode naturelle puisse être la panacée. Ce qui reviendrait à remettre en cause le savoir-faire de nombreux clubs d'utilisation qui pratiquent depuis de nombreuses décennies l'éducation canine de base. C'est une méthode qui en vaut d'autres. Point. Est-il nécessaire de rappeler que la discipline du ring dont le fondement repose essentiellement sur l'éducation de base est pratiquée par ses adeptes depuis plus d'un siècle ? Parlait-on, en ces temps lointains de méthode naturelle ? Non. C'est de l'éducation canine de base que naît l'élite de notre cheptel de chien de travail. Faut-il remettre en cause ces longues années d'effort constant en matière de sélection, qui ont contribué à l'éclosion de ce magnifique cheptel de chiens de travail d'aujourd'hui et à la maintenance de races canines qui auraient sombré dans l'oubli en d'autres circonstances, notamment, à cause de l'industrialisation de l'agriculture et la disparition des troupeaux.

Le collier à impulsion électronique : Il est de tous les débats. Son concept a été présenté et défendu voici quelques années devant le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche,- la CUN "cwg" y représentait la SCC - après un débat vigoureux entre ses détracteurs et partisans. Le MAP n'en n'a pas interdit l'usage et aucune loi n'a été promulguée dans ce sens ; Il faut considérer le collier à impulsion électronique avant tout, et uniquement, comme un accessoire d'éducation canine et non

comme un objet de coercition utilisé vis-à-vis d'un animal dans le but de le faire obéir par la force et la contrainte et dans la douleur. Rappelons également que le secteur de la chasse utilise, et depuis fort longtemps, cet artifice pour préserver d'accidents les chiens pratiquant ces activités...

La CUN "cbg" s'est exprimée clairement à ce sujet et à légiféré en conséquence, y compris vis-à-vis des colliers dit "de force" : Ainsi...

Extrait du CR de la CUN "cbg" du 09 juillet 2013 :

23.1 : Utilisation du collier dit " de force " et à impulsion électronique. Question posée par un internaute sur le site de la SCC : Le collier à pointes est-il autorisé pour l'éducation canine au sein d'un club cynophile ?

Réponse de la CUN "cbg" :

Il n'y a pas de restriction particulière quant à l'utilisation d'un collier dit "de force" au sein des clubs d'utilisation, à l'occasion de séances d'éducation canine ou d'entraînement. L'usage d'un tel dispositif s'adresse, essentiellement à des personnes **responsables et expérimentées**, agissant sous le contrôle des personnels encadrant des clubs d'utilisation, dans une orientation bien précise et par un usage pondéré qui tient compte, avant tout, de l'observance stricte de la règle du **BIEN ETRE ANIMAL**. Cette même définition s'adresse à l'endroit et à l'usage du collier à impulsion électronique.

On retiendra cependant que l'utilisation de ces accessoires d'éducation et de dressage est **formellement INTERDITE** en concours, - y compris, s'agissant des chiens " en blanc"- lors de manifestations publiques officielles, telles les démonstrations ainsi que leurs abords immédiats, organisés sous l'égide de la SCC.

Ce texte a valeur de réglementation

Pièces annexées au compte-rendu de la CUN "cbg" en date du 20 novembre 2015.

Annexe 1.



Groupe Travail Ring

Responsable : GLADIEUX Serge Kéraiber 29260 - PLOUDANIEL

☎ 02 29 62 64 30 – 06 82 04 77 30 ✉ serge79@wanadoo.fr

<http://gtr.cun.cbg.com>

Vacation des juges (Document DIG page 33)

Document pour le club organisateur (à conserver)

- ✚ Le juge invité à officier dans une manifestation a droit au remboursement de ses frais de déplacement, selon le barème établi et revu régulièrement par la S.C.C.

- ✚ Le remboursement de ces frais par l'association organisatrice est obligatoire, il est interdit aux juges de les refuser.
- ✚ D'autre part le juge a droit, de la part de l'association invitante, à une réception amicale et à un logement aussi confortable que possible durant son séjour au lieu de la manifestation, lequel ne peut excéder, sauf cas de force majeure, une période comprise entre la demi-journée, veille de la manifestation, et la demi-journée suivant la clôture. La CUN « cbg » a stipulé que les juges doivent être logés dans des hôtels de ** NN minimum.
- ✚ Dans le cas où, pour des motifs personnels, un juge devrait prolonger son séjour au-delà de ces limites, il ne pourrait prétendre faire supporter ces frais supplémentaires à l'association organisatrice et devra les prendre à sa charge. Il en est de même pour tous les suppléments qu'il serait amené à engager en dehors du cadre officiel de l'invitation (frais téléphoniques, suppléments de restaurant, etc. ...).
- ✚ Un juge ne peut prétendre faire supporter par ladite association les frais de séjour et de restaurant des personnes l'accompagnant, sauf si elles sont invitées par l'organisateur.
- ✚ Les responsables d'un club devront remettre au juge, avant son départ, une enveloppe comprenant ses frais de déplacement calculés suivant le barème en vigueur.
- ✚ Ils ne devront en aucun cas demander au juge le montant de ses prestations, c'est aux organisateurs que ce calcul incombe.
- ✚ Il est précisé par ailleurs que la distance qui doit être prise en compte est celle comprise entre le domicile du juge jusqu'au lieu du concours (aller/retour).
- ✚ Le comité de la S.C.C. a décidé le 6 février 1985 que les organisateurs de concours doivent assurer le transport des juges vers les terrains et entre les terrains à partir du lieu de rendez-vous.
- ✚ Les indemnités sont valables pour l'ensemble du déplacement et non pas par journée.
- ✚ A la suite des déplacements complémentaires que le Juge est amené à faire (hôtel/terrain, etc...), il est convenu d'octroyer une indemnité supplémentaire de 50 kms en valeur du prix kilométrique prévu.
- ✚ Les indemnités sont au 1er janvier 2006 de 0,40 € du km (aller/retour) + 50 kms.
(La distance des kilomètres est celle indiquée sur les sites MAPPY ou MICHELIN (voir Internet).
- ✚ **Exemple:** pour un juge venant de 500 kms, il percevra la somme de : $0,40 \times (500 \times 2 + 50 \text{ km}) = 420,00 \text{ €}$

Après les concours : Envoyez **par le juge dans les 8 jours** soit par courrier ou mail

- ✚ Les rapports des HA à : Jean-Luc COURTEILLE 55 chemin des sable 38460 St Romain de Jalionas
mail : jlcourteille.gtring@sfr.fr
- ✚ Les rapports de concours à : Alain Moinel Le Strejou 5 le Kerluz 29400 St Servais mail : amoinel29@gmail.com
- ✚ Les résultats des coupes des clubs à : Serge Gladieux Kéraiber 29260 Ploudaniel : mail : serge79@wanadoo.fr
- ✚ Les originaux des rapports sont à envoyés par courrier à : SCC 155 avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers

CEDEX service OMI Mme Catherine Bigoni

Aide-mémoire pour l'organisation d'un concours de RING

Document pour le club organisateur (à conserver)

Pour les CSAU:

- Commander les rapports de CSAU à la Société Centrale Canine - 155 avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers
CEDEX (50 euros les 10)

Les documents à fournir par le concurrent sont les suivants:

- Photocopie du LOF (ou du certificat de naissance) et photocopie de la carte de tatouage ou d'identification pour les chiens inscrits au LOF
- Photocopie de la carte de tatouage ou d'identification pour les chiens non-inscrits au LOF.

Rappel : Le chien peut être présenté par une tierce personne au CSAU mais c'est le nom du propriétaire qui doit être inscrit sur le rapport, et l'âge minimum du chien est de 12 mois.

Avant le Concours :

- Se procurer des feuilles de jugement soit auprès de la Société Centrale Canine (Les feuilles de brevet sont différentes de celles des échelons 1,2 et 3)
- Remplir la page de garde rapport de jugement (nom du juge, ha, lieu du concours, tampon etc....)

Les étiquettes doivent être collées sur les exemplaires de rapport de concours

- Vérifier que tous les concurrents ont une licence M valide (La licence et les carnets de travail sont obligatoires même pour les brevets) sur la licence papier doit apparaître le M en filagramme
- Vérifier que les licences des HA sont bien de concours et vérifier les dates de sélection
- Remplir le rapport des hommes assistants qui devra être remis au juge en fin de concours

(Le nombre de concurrents admis à participer journalièrement aux épreuves de RING est fixé en fonction des plages horaires cf. règlement)

- Hiver 7 h
- Eté 9 h

Pendant le concours :

- Prévoir un commissaire connaissant bien le programme du ring, et au moins deux hommes de terrain.
- Deux personnes au secrétariat fixe pour remplir les carnets de travail, remplir les rapports de CSAU et de jugement (avec les pointages et le classement)

Après le concours :

Remettre au juge :

- La feuille de rapport de CSAU, avec les documents concernant les chiens
- 1 exemplaire de rapport du concours (avec étiquettes de licence) + rapport jugement
- Rapport HA
- Le chèque (2,00 € par concurrent, sauf CSAU), à l'ordre SCC - CUN)

- Sous enveloppe, les frais de vacation du juge Les indemnités sont au 1er janvier 2006 de 0,40 €du km (aller/retour) + 50 kms. La distance des kilomètres est celle indiquée sur les sites MAPPY ou MICHELIN (vo Internet).
- Pour les frais des HA les mêmes frais de route que le juge + leurs journées 63€par jour ou 37€la demi-journ

Matériel à prévoir :

- Une palissade conforme au règlement
- Une haie conforme au règlement
- Un saut en longueur conforme au règlement
- 2 révolvers avec des balles en nombre suffisant
- Appâts en nombre suffisant (viande, pains, fromage..)

Annexe 2.

Voir site internet de la CUN 'cbg' documents 'pour les juges'

FICHE INFORMATION A RETOURNER AU JUGE 10 JOURS AVANT ORGANISATION

Date Concours:

Club organisateur :

Association Canine

Moniteur habilité Mordant club:

CODE SCC
CODE HA HA

Nombre de participants	CSAU	Brevet	échelon 1	échelon 2	échelon 3
Chien blanc					

(licence obligatoire)

SITUATION DU TERRAIN LIEU DU CONCOURS

TERRAIN CLUB

STADE

TERRAIN AMENAGE

Joindre autorisation DDSV

Nom

<i>GPS</i>

Ville

Téléphone:.....

